# La HAS maintient l'intérêt thérapeutique important des BDZ

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-06-29 20:17:20 - Vu sur pharmacie.ma

Après une réévaluation des benzodiazépines (BDZ) dans le traitement de l'anxiété, la Haute Autorité de Santé (HAS) a décidé de maintenir un intérêt thérapeutique important pour ces produits. « Utiles dans l'anxiété, les benzodiazépines restent une solution temporaire », souligne néanmoins la HAS qui publie une fiche mémo afin d'aider les médecins à proposer une stratégie d'arrêt progressif des benzodiazépines.

La HAS rappelle ainsi qu'environ 7 millions de personnes auraient consommé des benzodiazépines anxiolytiques en 2014 dont 16 % en traitement chronique (plusieurs années).

Dans son communiqué, la HAS a indiqué que la Commission de la Transparence a estimé que l'intérêt thérapeutique des BDZ était important. Cet avis est une recommandation au maintien du taux de remboursement à 65%. Toutefois les nombreux effets indésirables de ces produits (troubles de la vigilance, chutes, troubles de la mémoire) et leur utilisation parfois prolongée, exposant au risque de dépendance, a conduit la HAS à publier conjointement une fiche mémo pour aider les médecins à réduire les prescriptions au long cours des benzodiazépines, que ce soit dans l'anxiété ou dans l'insomnie.

« De façon générale, les benzodiazépines anxiolytiques sont efficaces à court terme (8 à 12 semaines) mais leurs effets indésirables et le risque de dépendance qu'elles induisent doivent conduire à inscrire leur prescription dans une stratégie à court terme, soit dans un contexte de crise aigüe d'angoisse, soit en seconde intention dans les troubles anxieux ou les troubles de l'adaptation. », estime ainsi la HAS.

« Il est donc important que dès l'instauration d'un traitement par benzodiazépines dans la prise en charge de l'anxiété comme dans celle de l'insomnie, le médecin puisse impliquer le patient dans une démarche d'arrêt de ce traitement. », poursuit-elle.

Pour contribuer à cette démarche, la HAS publie aujourd'hui une fiche dédiée aux modalités d'arrêt des benzodiazépines en population générale. Celle-ci recommande « d'évaluer la dépendance au traitement du patient et son degré d'attachement à ces produits pour décider avec lui d'une stratégie adaptée à sa situation ».